

DECISION PAR SUBDELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ECOLE D'ART : CONVENTION RELATIVE À LA
MISE EN OEUVRE D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES
AVEC L'ASSOCIATION LES VIEUX PAVÉS

Direction Proximité - Ecole d'art
BV / LRM
N° 2018-D-166

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 307 du 29 juin 2017,

VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre des 70 ans de l'École d'art, est approuvée la convention de partenariat passée avec l'association « Les vieux pavés » 16000 Angoulême et GrandAngoulême.

Article 2 – L'association prévoit que l'association « Les vieux pavés » accompagne l'École d'art pour les déambulations à travers les rues commerçantes et l'exposition de kakémonos dans l'espace public.

Article 3 – La présente convention est applicable du 26 mai au 18 juin 2018.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **15 mai 2018**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 16 mai 2018
Publié ou notifié,
Le 16 mai 2018



CONVENTION

relative à la mise en œuvre d'activités artistiques
dans le cadre de l'anniversaire des 70 ans de l'école
d'art de GrandAngoulême en mai et juin 2018

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'association, *les vieux pavés*

-1600 ANGOULEME

représenté par Christophe GADRAT, en qualité de membre actif
et

L'*école d'art de GrandAngoulême*, représentée par Jean François Dauré, Président du GrandAngoulême
ou son représentant, 25 boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême

Préambule

Ce projet est né de la volonté d'établir du lien et de la continuité entre le projet d'école d'art et la vie dans la cité en créant et en participant aux événements du Grand Angoulême afin de valoriser les rencontres avec le grand public.

L'axe central de l'enseignement « artistique » est la culture de projet, acquise au fur et à mesure de la maîtrise des outils fondamentaux à travers des ateliers aboutissant à un projet. Dans ce cadre, les activités de l'école d'art ont la volonté de rayonner et de tisser des liens dans la dynamique culturelle d'Angoulême liée à l'expression artistique. La vie du centre-ville offre une occasion de répondre sous l'angle esthétique et d'interroger l'expérience artistique dans l'espace public différent de celle qu'on croise dans les galeries et musées. C'est dans cette perspective de recherche et en imaginant des dispositifs qui seront installés de manière éphémère qu'il s'agit d'affirmer l'art contemporain dans l'espace public.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'école d'art fête en juin 2018 ses 70 ans. L'occasion de mettre à l'honneur l'établissement autour de 5 temps forts du 26 mai au 16 juin 2018 : **La déambulation** autour des projets artistiques de la place du palet à la rue de la cloche verte, **l'exposition de kakémonos** dans l'espace public, **l'exposition** de travaux d'élèves à l'hôtel St Simon, **l'ouverture de l'atelier de lithographie** avec un accès tout public en centre-ville en hommage au peintre graveur Claude Bénard et **l'édition** et publication d'un livre.

L'association « les Vieux pavés » accompagnent l'école d'art dans cette manifestation pour la déambulation à travers les rues commerçantes, et l'exposition de kakémonos.

Les différents propositions artistiques sont l'occasion d'interroger la présence du mobilier urbain, de la signalisation ou de tout autre élément présent dans ce quartier sur cette place (chantier, plantes, activité humaine,...), mais aussi d'enrichir l'existant pour l'associer à une pratique urbaine éphémère. Il s'agit ici de créer d'autres formes et d'autres situations, comme l'accrochage d'images grands formats en s'appuyant sur un univers déjà existant afin de questionner les règles propres à l'espace public.

Article 2 : Encadrement de l'activité

L'encadrement des activités est assuré par les artistes professeurs de l'école d'art de GrandAngoulême. Il s'agit des élèves de tous les ateliers, notamment des étudiants de la classe prépa. A partir d'une observation rigoureuse des aménagements urbains et de l'architecture de la place du palet à Angoulême, les étudiants ont imaginé un certain nombre de formes et d'interventions physiques sur les éléments qui composent cet espace.

Article 3 : Conditions matérielles

Ecole d'art : conception et réalisation

21 Impressions d'images sur kakémonos de 195 x 130cm

Exposition à l'hôtel St Simon

Structures en bois et petits collages éphémères

école d'art de GrandAngoulême